
Communiqué 2018/02

Le 5 juillet 2018

À tous les membres de l'APBLN

OBJET: LES BERGES EN FÊTE ET INFO-CA

La présente vise à lancer l'invitation pour notre activité annuelle (BBQ) que nous renommons « *Les berges en fête* ». Par la même occasion, nous vous informons de certains suivis dont le projet de prolongement du quai.

Les berges en fêtes

Vous trouverez ci-joint le pamphlet publicitaire pour notre activité communautaire annuelle. Pour différentes considérations, nous avons fixé l'événement au samedi, le 11 août 2018 de 12 h à 16 h. L'événement aura lieu au 28 chemin Pinard. Cet événement est tout désigné pour mieux se connaître et encourager le développement d'un esprit communautaire amical entre les membres de l'APBLN. C'est aussi à cet événement que nous allons couronner les premiers récipiendaires du championnat de fer à cheval.

Prolongement du quai

Comme vous avez pu le constater, nous avons installé la plateforme acquise l'an dernier. Avec l'accord des autorités de la ville, cette installation est temporaire car nous n'avons pas encore le permis. Nous avons déposé la demande de permis le 3 juillet 2018. Cependant, l'aménagement que nous proposons requiert une dérogation aux normes prévues dans le [règlement de zonage 2014-278 \(voir page 178\)](#). Bref, sur la base de notre proposition, trois normes sont en jeu :

- Le positionnement de l'accès au quai n'est pas centré sur la largeur de la rive du chemin d'accès. D'ailleurs, c'est déjà le cas et nous proposons le statu quo;
- Les dimensions proposées dépassent de 72,58 pieds carrés le maximum autorisé; et
- La largeur du quai dépasse de 8,32 pieds la norme prévue.

Considérant que l'accès au quai vise à accommoder minimalement 18 familles non-riveraines, des discussions préliminaires nous laissent croire que les autorités de la ville comprennent notre situation particulière et elles sont disposées à considérer notre proposition. Notre proposition sera soumise à un comité de citoyens le 13 juillet 2018 afin de préparer une recommandation au conseil municipal prévu le 6 août 2018. Nous sommes confiants qu'une solution sera convenue afin d'atteindre l'objectif qui est d'augmenter la surface du quai incluant la plateforme.

Nous devons aussi obtenir un permis d'occupation de ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le permis que la ville nous consentira sera conditionnel à l'obtention du permis d'occupation. Nous avons déjà entrepris les procédures pour l'obtention de ce permis. Un délai est à prévoir mais, le confort d'un quai plus

adapté à nos besoins en vaut la peine. Entretemps, nous pouvons profiter pleinement de la plateforme flottante.

Finalement, nous aimerions remercier M. André Gagnon qui par ses talents en dessins architecturaux a préparé les plans en soutien à notre demande de permis. André, c'est toi qui auras droit au premier plongeon. À bien y penser, la bombe suffira.

Déneigement

À sa prochaine rencontre prévue pour le 28 juillet 2018, le Conseil d'administration analysera le dossier du déneigement afin de prendre les décisions qui s'imposent sur la base des recommandations convenues à l'Assemblée générale des membres de l'APBLN du 16 juin dernier.

Le Conseil d'administration de l'APBLN

1 p.j.